



Declaration des intérêts de sa fille aux Impôts

Par **Lili78780**, le **26/05/2016** à **15:00**

Bonjour,
mon conjoint souhaiterait savoir si il doit déclarer aux impôts les intérêts de sa fille, étant sous administrateur adhoc???
merci de votre réponse.

Par **fabrice58**, le **26/05/2016** à **18:35**

"Sous administrateur adhoc" ?

On imagine donc qu'elle est mineure, c'est ça ? ou majeure sous tutelle ou curatelle ?
Quel est le montant de ses intérêts ? qui sont indubitablement la rémunération d'un placement.

Par **fabrice58**, le **26/05/2016** à **18:35**

"Sous administrateur adhoc" ?

On imagine donc qu'elle est mineure, c'est ça ? ou majeure sous tutelle ou curatelle ?
Quel est le montant de ses intérêts ? qui sont indubitablement la rémunération d'un placement.